

**Centre Communal d'Action Sociale  
560 Rue du Stade 38460 SAINT ROMAIN DE JALIONAS**  
**Conseil d'administration du mercredi 10 décembre 2025**

**Etaient présents :** BELMONTE Sophie (procuration à DEVELAY Fabienne), DECHANOZ Sylvie, DEVELAY Fabienne, DI CIOCCIO Pietro, FOLLA MARECHAL Florence, FRANCO Maëlle (procuration à FRANCO Sonya), FRANCO Sonya, GRAUSI Jérôme (procuration à DECHANOZ Sylvie), JOGUET Annie, MARTOS Rose-Marie, ROMANOTTO Sandra, SAPEY Gilles, TIRANNO Gina.

**Etaient absents excusés :** BAYLE Didier, , HABLIZIG Karine

**Secrétaire de séance :** MARTOS Rose-Marie.

Nombre de membres en exercice :	15	Date de convocation :	28/11/2025
Présents :	13	Date d'affichage :	10/12/2025
Votants :	13	Date de publication	10/12/2025

**DELIBERATION n° 2025-12**

**TELETRANSMISSION DES ACTES**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifiés aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par décret n°2005-324 du 7 avril 2005.

Monsieur le Président présente ce projet et propose d'engager le CCAS dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

**DECIDE**

- **D'autoriser le CCAS à recourir à la transmission par voie électronique des documents budgétaires et des actes soumis au contrôle de légalité ;**
- **D'autoriser le représentant du CCAS à signer le marché avec l'opérateur de télétransmission ;**
- **D'autoriser le représentant du CCAS à signer la future convention avec le représentant de l'Etat dans le département.**

**DELIBERATION n° 2025-13****ADMISSION EN NON VALEUR**

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le CCAS et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 25/09/2025 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune.

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuses d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

La liste concernée est la n° 7463527611.

Liste	Budget	Compte	Montant
7463527611	principal	6541	3,00 €

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

**DECIDE**

- D'approuver l'admission en non-valeur pour un montant total de 3,00 € correspondant à la liste des produits irrecouvrables ci-dessus, dressés par le comptable public, par la liste n° 7463527611 ;
- De dire que ces créances de 3,00 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créance admises en non-valeur).

**DELIBERATION n° 2025-14****SUBVENTION AU SOU DES ECOLES**

Le Sou des écoles vend des chocolats pour Noël. Le CCAS a commandé 13 boîtes à l'association pour les seniors en établissement.

Le montant total est de 168 €.

Le conseil d'administration à 13 voix décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable pour verser cette subvention au Sou des écoles.**

**DELIBERATION n° 2025-15****SUBVENTION AU MO'ZUSTES**

L'association des Mo'Zustes est la compagnie de théâtre de Saint-Romain-de-Jalionas.

Leur animation « *Panique au Pôle Nord* » a été choisie comme animation lors du spectacle de Noël organisé par le CCAS.

Le conseil d'administration à l'unanimité décide de leur verser une subvention exceptionnelle de 500 €.

- **D'EMETTRE un avis favorable pour verser cette subvention à l'association des Mo'Zustes.**

**Questions diverses :**

**Colis de Noël :** la tournée se déroulera le 13 décembre 2025.

Des cartes de vœux faites par les enfants seront distribuées. Il va en manquer environ 150.

Pensez l'année prochaine à demander au périscolaire de faire des cartes. Pour l'école, pensez à demander le nombre de cartes que fera chaque classe de façon à ce qu'il n'en manque pas.

Rendez-vous à 8h30 au gymnase pour récupérer vos tournées.

**Repas des seniors :** Il aura lieu le 7 mars 2025.

Le spectacle comprenant 2 chanteurs et 2 danseurs.

**Don du sang :** la prochaine collecte sera le 15 décembre à 16 H 00. Sylvie sera présente puis Annie, Pietro et Gilles s'occuperont du rangement.

**Spectacle de Noël :** bonne nouvelle ! L'entreprise THOMAS HAUTECLOCHE nous offre le sapin.

Il y aura 150 valisettes comme cadeau pour les enfants.

Le spectacle sera assuré par la compagnie des Mo'Zustes.

**Retour sur l'illumination du sapin :** il faudra penser pour l'année prochaine à éclairer le traîneau où s'installe le Père Noël.

Il faudra également faire un circuit pour l'arrivée du Père Noël afin d'éviter l'attroupement.

Prévoir également de quoi chauffer le chocolat chaud.

Il y a eu une demande de petite restauration. A voir pour proposer des hot-dogs, des crêpes ...

**Ramassage des encombrants :** le ramassage aura lieu le mardi 20 janvier 2026.

Il y aura une chartre pour que tout se déroule dans de bonnes conditions.

Fin de réunion à 19H45.